

#115

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS  
DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2018

# L'écoute Gretzoise



## Les 25 ans du Salon Vins & Gastronomie





Soins du corps

# Ne vous pesez plus de questions

Vous avez essayé tous les régimes et autres méthodes pour perdre vos kilos superflus, mais vous les avez repris aussi vite ! Vous êtes découragé !

Les sources du bien-être d'Oz, centre agréé THERAFORM®, vous proposent une solution 100% naturelle.

Mincir avec la Plastithérapie, c'est un rééquilibrage corporel (stimulation manuelle de zones précises du corps) associé à un encadrement alimentaire simple et équilibré.

Cette méthode douce permet de « mincir naturellement », sereinement, sans fatigue ni sensation de faim et de gagner en énergie ! Elle s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes de tout âge.

Les séances sont agréables et apportent détente et confort en réveillant les fonctions endormies de l'organisme pour agir sur les causes réelles de la prise de poids, quelles que soient leurs origines.

Sans apports de produits, ni usage d'appareils, le corps retrouve des réflexes naturels et s'affine avec souplesse, se redessine et se stabilise.

**Premier entretien offert. Osez !... N'hésitez plus, prenez rendez-vous !**

Votre bilan offert

## Les Sources du bien-être d'Oz

18 av. du Général Leclerc - 77330 OZOIR LA FERRIERE

Tél. : 01 60 34 74 56

Lundi et samedi de 9h à 12h - du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h00

Uniquement sur rendez-vous



# AGENCE SANTACREU

## 01 64 07 03 36



- TRANSACTION
- GESTION
- LOCATION

WWW.AGENCE-SANTACREU.COM



25, RUE DE PARIS À GRETZ - ARMAINVILLIERS  
Cartes Professionnelles T 758 et G 286. Garanties GALLIAN

## TAXI FABRICE GRETZ-ARMAINVILLIERS

### 06 07 02 34 65

7J/7 • 24H/24 • TOUTES DISTANCES

77220 GRETZ

[taxifabrice@orange.fr](mailto:taxifabrice@orange.fr)



## RÉGIE PUBLICITAIRE RÉSERVEZ VOTRE PUB AU

### 01 60 03 14 14



## MES CHERS CONCITOYENS,

# sommaire

- P.5 à 8 **ACTUALITÉS**
- P.9 **DOSSIER**
- P.9 **ZOOM**
- P.10 à 17 **RÉTROSPECTIVE**
- P.18 **INFOS PRATIQUES**
- P.18 **EXPRESSION POLITIQUE**
- P.19 **EN BREF**
- P.20 à 21 **CADRE DE VIE**
- P.22 **ÉTAT CIVIL**

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers  
 Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia  
 Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir  
 Tirage : 3 800 exemplaires  
 Dépôt légal : à parution  
 Photo de couverture : Étang de la Barrière Noire

Nous adressons tous nos remerciements  
 à ceux qui, par leur annonce publicitaire  
 (commerçants, sociétés, industriels)  
 ont souscrit à la parution de cette édition.



Conception & Réalisation : COM 2000 Tél : 01.60.03.14.14  
 Email : info@com2000.fr • www.com2000.fr • Imprimerie spéciale de Com 2000.  
 Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2018 • Photos et droits réservés à la Mairie.

Mes Chers Concitoyens,

En ce début d'année la commune prépare comme d'habitude son budget communal. L'Etat, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, continue à diminuer considérablement les dotations aux communes, départements et régions. Pour les 5 années précédentes l'Etat a fait une économie d'un peu plus d'un million huit cents mille euros (1,8 M) sur le budget de la commune.

En même temps que l'Etat baisse ses dotations, il s'évertue à transférer ses compétences sans transférer les finances qui vont avec celles-ci. Le dernier en date, c'est la gestion et la signature des PACS. Auparavant dévolue au Tribunal de Grande Instance, aujourd'hui il est transféré aux communes, sans dotation particulière.

Depuis début novembre, l'administration gère les dossiers d'instruction et se sont le Maire ou les Adjointes qui les signent. C'est un travail supplémentaire pour notre administration où chaque dossier doit être complet avant signature et transmis par la suite au Tribunal de Grande Instance. Nous faisons réellement le travail auparavant effectué par l'Etat. Quand on vous dit que l'Etat transfère l'argent à l'euro près de ce qu'il transfère en charge de travail, on n'est pas forcé de le croire et encore moins aujourd'hui.

Seule satisfaction, le service public rendu et le moment passé avec nos concitoyens avant et après signature du document.

Début mars, la SNCF programme des travaux importants de régénération des voies depuis la gare de Gretz jusqu'à la gare de Tournan. En conséquence nos passages à niveau n°1 (Monument aux morts) et n°2 (avenue d'Armainvilliers) seront fermés pendant les week-ends (vendredi soir 22h – lundi matin 5h) pendant la période du 9 mars aux vacances de Pâques. Nous avons travaillé en collaboration avec la SNCF pour que ces travaux perturbent le moins possible la circulation et le quotidien des Gretzois.

Au moment où je rédige cet éditorial, nous n'avons pas les résultats concernant l'enquête des rythmes scolaires.

Après les résultats de l'enquête auprès des parents, celle-ci doit être confirmée par les conseils de chaque école et à la majorité de celles-ci. Nous devons aussi notifier avant les vacances de février la décision finale auprès de l'Inspection d'Académie.

Quelle que soit la décision des parents et des conseils d'école, maintien ou abandon des TAP, je tiens à affirmer que nous avons fait le maximum qui était en notre pouvoir pour que les activités péri-éducatives soient bénéfiques à nos enfants. Je tiens à remercier, si je le peux aujourd'hui, et dans le cas d'abandon des TAP, tout d'abord l'administration communale qui dans son ensemble a travaillé sur les textes, le projet et sa mise en place, les partenaires qui ont joué le jeu, et avec brio, et enfin l'Adjoint aux Affaires scolaires, M. Claude MONGIN, ainsi que tous les adjoints et conseillers municipaux qui ont travaillé sur ce dossier. Dans le cas où il y a maintien des TAP, je les remercie tout autant et nous continuons.

La nouvelle Maison des Jeunes ouvre ses portes à partir des vacances de février. Elle fonctionnera en période scolaire à partir de 16 h, et certains samedis, et pendant la période des vacances en mode d'accueil dans la journée. Pour toute information et inscription, veuillez contacter le service scolaire de la Mairie.

L'équipe municipale continue à mettre en œuvre les actions, avec l'appui de notre administration, pour tous nos concitoyens. Soyez certains de notre dévouement.

Je vous laisse le soin de parcourir ce magazine et au nom du Conseil municipal je vous souhaite une bonne année 2018.

Je vous prie de croire, Chers Concitoyens, à mes amicales salutations

Jean-Paul GARCIA  
 Maire de Gretz-Armainvilliers

# VISION CONSEIL

56 rue de Paris  
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS  
01 64 07 58 52

39 rue de Paris  
77220 TOURNAN-EN-BRIE  
01 75 98 26 82

[vision.conseil@hotmail.fr](mailto:vision.conseil@hotmail.fr)



\*voir conditions en magasins



# EIFFAGE

ROUTE

- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- ROUTE – VRD
- PRODUITS ET REVETEMENTS SPECIAUX
- SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS

AGENCE DE SEINE ET MARNE NORD :  
ZAC du Bel Air – Rue Charles Cordier  
77164 Ferrières en Brie

Tél : 01 64 76 30 20 - Fax : 01 64 66 82 39

Route de Barcy – 77122 Monthyon

Tél : 01.64.36.54.44 – Fax : 01.64.36.26.22



Exploitation Génie Climatique  
Maîtrise des services énergétiques



1240 Avenue Saint Just  
CS 70031 VAUX LE PÉNIL  
77016 MELUN CEDEX

☎ 01 64 83 60 80  
☎ 01 64 83 60 89  
✉ [contact@semcra.com](mailto:contact@semcra.com)

# L'ECRIN D'OR

Bijouterie Horlogerie



57 rue de Paris - 77220 Gretz Armainvilliers

Tél / Fax : 01 64 42 05 07

[lecrindor.gretz@orange.fr](mailto:lecrindor.gretz@orange.fr)



Rejoignez nous sur Facebook  
[www.facebook.com/lecrindor](http://www.facebook.com/lecrindor)



# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 5 DECEMBRE 2017

### PRINCIPALES DECISIONS

Le Conseil municipal, a approuvé l'attribution aux **coopératives scolaires des écoles Victor Hugo et Leclerc**, des subventions d'un montant respectif de 540 euros (pour deux classes) et de 360 euros (pour une classe) destinées à la prise en charge de certains coûts induits par l'organisation des séjours de classes de découverte.

Le Conseil municipal a décidé de reconduire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les tarifs des **accueils périscolaires** gérés par la commune qui s'établissent comme suit :

Accueil périscolaire du matin : **1,70€**

Accueil périscolaire du soir : **3,00€**

Le Conseil municipal, a décidé de reconduire à l'identique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'une part, les modalités financières de prise en charge des enfants relevant d'un **Projet d'accueil individualisé** avec fourniture d'un panier repas par la famille qui prévoit la facturation mensuel d'un forfait correspondant au prix d'un repas et, d'autre part, les tarifs de la restauration collective qui s'établissent comme suit :

Repas enfant : **4€**

Repas adulte : **4,85€**

Le Conseil municipal a décidé, de reconduire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le tarif journalier de l'**étude surveillée** qui s'établit à 1,90 euros.

Le Conseil municipal, a décidé de fixer les tarifs de l'**accueil de loisirs** sans hébergement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Le Conseil municipal a fixé, à 492 euros le montant 2018 de la prime annuelle accordée aux **agents titulaires** et a reconduit, à l'identique, ses conditions d'attribution.

Le Conseil municipal, a décidé la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel) et a arrêté, les modalités de son application.

Le Conseil municipal, a accepté d'accorder le bénéfice du dispositif de protection fonctionnelle à un agent de la collectivité **victime de violences**.

Le Conseil municipal, a décidé que les bons dits **culturels et sportifs** délivrés par la commune pourront être acceptés pour le financement de l'inscription de leurs bénéficiaires à l'association sportive du collège Hutinel.

Le Conseil municipal a accepté de verser, en 2018, au **Centre communal d'action sociale** de la commune une avance sur la contribution 2018 de la commune et a fixé le montant de cette avance à 50 000 euros.

Le Conseil municipal, a approuvé les modifications des statuts du **syndicat de la Marsange** et a approuvé, les statuts modifiés.

Le Conseil municipal a décidé, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État, au titre de la **Dotations d'équipement des territoires ruraux 2018**, pour, d'une part, des travaux d'agrandissement du columbarium et, d'autre part, la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en Préfecture par le raccordement de la collectivité à l'application « Actes ».



Gîte de Maison Rouge

Le Conseil municipal a décidé, d'organiser un **mini-séjour** durant les vacances de printemps, du 23 au 27 avril 2018, pour les enfants âgés de 7 à 11 ans et a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 5 demi-journées sans repas et d'un forfait de 135 euros ; décidé que les modalités d'annulation restent celles prévues à l'article 3.2 du règlement de fonctionnement du service d'accueil de loisirs sans hébergement en ce qui concerne la facturation des demi-journées, le forfait restant dû et décidé, compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

Le Conseil municipal a décidé, d'émettre un avis favorable sur la demande d'**ouverture dominicale** des commerces de détail pour l'année 2018.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'**eau potable**.

Le Conseil municipal, afin de permettre la gestion des avancements de grade dont bénéficie certains agents, a décidé, de procéder à la **création des postes** suivants :

- Technicien principal de 1<sup>er</sup> classe (1)
- Adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe (1)
- Atsem principal de 1<sup>er</sup> classe (1)
- Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (6)
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe (1)

# VŒUX 2018



En ce début d'année, comme il est de coutume, la municipalité fait ses vœux pour un meilleur avenir pour nos concitoyens, pour la commune et pour notre pays. Cela n'empêche qu'il faut retracer l'année précédente.

Nous avons un nouveau Président de la République, M. Emmanuel MACRON.  
Nous avons un nouveau Gouvernement.  
Nous avons une nouvelle Députée, M<sup>me</sup> Michèle PEYRON.  
Nous avons aussi des nouveaux sénateurs et sénatrices.

Cette année 2018, nous annonce des changements importants pour nos concitoyens et pour le pays.

Nous sommes ici pour parler uniquement de ce qui concerne la commune et tout ce qui intéresse et qui touche **Gretz-Armainvilliers**.

Alors que les collectivités représentent 9 % de la dette publique, l'Etat leur demande une contribution de 25% de l'effort de réduction de ce déficit. Par contre, il nous met de plus en plus de charges sur le dos tout en réduisant les dotations, (pour la ville de Gretz en 5 ans cela représente près de 2 millions d'euros).

Nos services ont pris en charge, comme la loi l'exige, les instructions des **PACS** et nos agents ont été à jour le moment venu quand il a fallu instruire et enregistrer ces dossiers.

La Municipalité tient à souligner qu'elle poursuit la mise en place des dossiers importants pour notre commune.

L'année 2018, va enfin voir aboutir la réalisation de la **Bibliothèque-médiathèque** dont l'ouverture est programmée après la rentrée scolaire 2018/2019.

L'ouverture de la **Maison des Jeunes** est programmée pour les vacances de février.

Une enquête a été lancée cette semaine afin de recueillir l'avis des parents d'élèves quant à l'organisation du temps scolaire, semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi.  
Donc **TAP ou pas TAP ?** Rendu de l'enquête pour fin de semaine prochaine.

Le **CCAS** devra, normalement à la fin 2018, être déménagé au 17 rue du Docteur Hutinel.

Les **murs antibruit**. Le dossier continue.

Nous continuerons à créer de **nouveaux trottoirs** comme nous le faisons depuis de nombreuses années. Il sera fait aussi comme d'habitude d'autres travaux de voirie.

*Nous avons procédé en 2017, à la création de nouveaux trottoirs sur les avenues des Ombrages, des Frênes ainsi que l'avenue Alfred de Vigny. [ Au total : 1100 mètres de long sur 1,50 mètre de large avec en plus les entrées des garages et des propriétés pour un coût total égal à 250 000 € ].*



Des **travaux d'accessibilité**, de **réaménagement** et de **sécurisation** de nos bâtiments communaux cette année :

La toiture de la salle polyvalente (où se pratiquent les arts martiaux et le tennis de table) et l'accessibilité du rez-de-chaussée du Château du Val des Dames.

L'étude pour la construction et l'aménagement de **nouveaux ateliers municipaux**.

Un **espace vert** aménagé pour tous sera accessible au public à l'arrière du bâtiment de la future Bibliothèque-Médiathèque après l'ouverture de celle-ci.

De nombreux travaux dans nos groupes scolaires.

Une modification de notre **Plan Local d'Urbanisme** sera mise en place cette année. Des nouvelles exigences s'imposent par rapport aux textes, aussi nous désirons modifier la teneur de quelques articles. Par ailleurs, la ville de Gretz devient attractive pour les promoteurs. Dès cette année, commencent les travaux de construction de nouvelles résidences avec pour finalité une livraison de 100 logements.

Des études d'**aménagement sur le centre-ville** ont été présentées en commission d'urbanisme au mois de novembre. La seconde phase est prévue au début du printemps. Il sera corollaire avec le contrat interdépartemental de développement qui prévoit l'aménagement de la rue de Paris en mode doux et sécurisé.

Une étude pour réaliser des **pistes cyclables** sur le boulevard Victor Hugo et sur le boulevard Aristide Briand, réalisée avec les services départementaux est presque finalisée, il appartiendra aux collectivités de prendre des mesures pour acter le financement.

Les usagers des **transports publics** demandent une amélioration des dessertes de la gare et surtout une amélioration des conditions d'accueil au niveau de la SNCF. *Nous attendons toujours nos abris voyageurs le long du quai n°2, à la gare de Gretz.*



Dans les jours et mois à venir, vous aurez aussi des manifestations

◀◀ comme

- Le Salon du Modélisme, les 27 et 28 janvier
- Le Salon Philatélique, le 3 février
- Le Salon « Jeux, jouets anciens et figurines », le 25 février
- Les journées des Cultures du monde « A la découverte des Caraïbes », les 10 et 11 mars
- Le Jardin de printemps, le 14 avril
- La brocante du centre-ville, le 29 avril
- Le Challenge Alain Guédo, le 1<sup>er</sup> mai, dédié aux jeunes footballeurs,
- Gretz été du 17 juillet au 5 août
- Le Forum des associations, le 8 septembre
- Les Journées historiques, les 22 et 23 septembre qui seront entièrement dédiées à l'hommage aux poilus de la guerre de 14-18
- Le 26<sup>ème</sup> Salon « Vin et Gastronomie », les 17 et 18 novembre, où cette année nous devrions compter sur un gastronome de renom en tant qu'invité d'honneur.

Aujourd'hui, je tiens à honorer des hommes et des femmes qui nous donnent depuis longtemps, directement à la commune ou au monde associatif, un gros coup de main et ceci depuis des dizaines d'années. Ils sont souvent à l'écoute, dévoués, et ils sont très ouverts pour les exigences que la commune ou les associations leur expriment. La vie d'une commune ne se résume pas au conseil municipal et à son administration mais aussi à des concitoyens qui se dévouent et qui s'engagent pour le bien-être des uns et des autres.

Je tenais à remercier au nom du Conseil Municipal :

*pour l'organisation du salon vins et gastronomie et autres manifestations :*

Madame Martine PLANE

Monsieur Gérard MONDESIR

Monsieur Renaud TRANGOSI



*Que vous dire de plus, si ce n'est que nous sommes heureux à GRETZ et nous avons tellement de choses à faire pour et avec nos concitoyens, pour et avec notre personnel communal qui se dévoue de plus en plus avec les nouvelles tâches et les nouveaux services offerts à la population.*

**Le personnel municipal tout entier est à la disposition de nos concitoyens. Il s'attache à rendre service et à être disponible.**

Je vous remercie tous et je vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2018.



## LES 25 ANS DU SALON VINS ET GASTRONOMIE

Il y a 27 ans, au soir d'une Brocante à Gretz, Gérard VACHER a eu l'idée et l'envie d'un Salon VINS ET GASTRONOMIE à Gretz, encouragé et appuyé par Gérard CHOLET.

Le Maire de Gretz de l'époque, Gilbert PILLET a été conquis et a donné son aval pour lancer l'opération.

25 ans, depuis 1993, que le Salon est dans l'agenda des Gretzois, des Seine et Marnais et d'ailleurs.

Je tiens à remercier Gérard VACHER et Gérard CHOLET, ainsi que tous les bénévoles qui les ont entourés depuis le premier jour et qui pour certains continuent à l'être, pour la réussite de cette manifestation qui fait porter haut les couleurs de la ville de Gretz-Armainvilliers.

Les invités d'honneur avant de couper le ruban, participent à une autre cérémonie, la plantation d'un arbre rare dans l'Arboretum du Val des Dames. Grâce au carnet d'adresse de Christian BOURDEILLE nos invités, prestigieux et célèbres, sont issus du domaine scientifique, littéraire ou politique.

# BIENVENUE AU "CHOUCAS" DE SIXT - FER - À - CHEVAL



*Le cirque de Sixt s'étend sur 2 km de diamètre, entouré de falaises de calcaire d'où jaillissent de nombreuses cascades. D'importants sommets l'entourent également, du Pic de Tenneverge à 2 989 mètres, au Cheval Blanc à 2 831 mètres, ou le Grenier de Commune à 2 775 mètres.*

Situé à l'entrée du cirque, au pied des montagnes (que l'on peut contempler depuis le balcon des chambres du premier ou du deuxième étage) LE CHOUCAS accueille chaque année les élèves de CM2 des écoles Victor Hugo et Leclerc, accompagnés de leurs institutrices et instituteur.



De nombreuses activités, encadrées par des animateurs, sont proposées aux enfants et adaptées en fonction de la météo :

- Observation des animaux, dans la vallée du Giffre, située dans la réserve naturelle de Sixt, sanctuaire des chamois, bouquetins, marmottes...
- Découverte de l'Habitat, d'une fromagerie...
- Patinoire, raquettes, ski de fond, jeux de neige, balades...
- Veillées avec contes, jeux, soirée raclette, boum...
- Et bien sûr classe faite par leurs enseignants habituels.

## ASSOCIATION MUSICALE DU VAL DES DAMES

C'est en présence de Monsieur le Maire, le samedi 16 décembre, que les Chorales des adultes, des ados et des enfants sous la direction de Pia MOON, chef de cœur



et accompagnées par Françoise Baronnet, pianiste, ont interprété des œuvres de John RUTTER, Manuel De FARIA, HANDEL et que L'Orchestre à cordes, sous la direction de Cécile MIGNON, avec des morceaux de Stéphane GRAPPELLI et Antonio VIVALDI, ont enchanté un nombreux public pour un concert de Noël varié et de qualité.

L'AMVD c'est aussi des cocktails musicaux, des auditions, des concerts, des portes ouvertes, mais surtout UNE ECOLE DE MUSIQUE.

Située dans le château du parc du Val des Dames, l'école accueille les musiciens dès l'âge de 3 ans au jardin musical, puis à partir de 6 ans pour les cours individuels ou collectifs.

Une classe découverte permet aux enfants indécis de s'essayer à plusieurs instruments.

**Cours individuels :** Guitare classique, guitare électrique, flûte traversière, piano, violon, violoncelle, alto, chant.  
**Cours collectifs :** Jardin musical, formation musicale classique et pour musiques actuelles, ensembles à cordes, à vents et mixtes, chorales adultes et enfants.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la directrice de l'école Madame Baronnet :

[francoise.baronnet@hotmail.fr](mailto:francoise.baronnet@hotmail.fr) ou [gretzecoledemusique@haotmail.com](mailto:gretzecoledemusique@haotmail.com)

Le XX/XX/2017

## REPAS DES ANCIENS



M. Truchon et M<sup>me</sup> Philippot furent à l'honneur en tant que doyens de cette assemblée.

Le 17/10/2017

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SEMAINE DU GOÛT



Semaine du goût oblige : l'atelier du RAM (Relais des Assistantes Maternelles) du 17 octobre dernier s'est déroulé sur le thème de la gourmandise !

M. Lebon, boulanger du boulevard Victor Hugo, célèbre pour sa délicieuse baguette tradition, est venu rendre visite aux tout-petits. Ces derniers ont mis la main à la pâte et le cœur à l'ouvrage pour confectionner un petit pain aux pépites de chocolat (macacia : spécialité réunionnaise).

Une fois préparés, les pains sont partis à la boulangerie pour la cuisson. Le soir, les enfants sont allés fièrement récupérer leur viennoiserie avec leur nounou ou leurs parents !

Merci M. Lebon pour ce moment de partage !



Le 11/11/2017

## CÉRÉMONIE ARMISTICE 1918

Commémoration de la victoire et de la paix, Anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France, en présence des enfants de l'école Georges Travers et des jeunes sapeurs-pompiers.

Hommage rendu également, au cimetière, devant le monument en mémoire des Victimes militaires et civiles de la guerre de 1870.



M. RENOUX  
Jean-Pierre a  
reçu la Médaille  
du Combattant



Les 18 et 19/11/2017

## SALON VINS ET GASTRONOMIE

L'invité d'honneur de ce 25<sup>ème</sup> salon, Monsieur Jean-Jacques HYEST, membre du Conseil Constitutionnel, ancien Sénateur de Seine et Marne et ancien Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, a tout d'abord planté un châtaignier dans l'arboretum du Val des Dames, avant de venir couper le ruban officialisant l'ouverture de ce Salon Vins et Gastronomie, organisé les 18 et 19 novembre par la Maison de la Culture et des Loisirs avec le soutien de la Municipalité. Une nouvelle fois de grandes satisfactions sont données aux gourmands et gourmets qui pouvaient s'approvisionner en produits des terroirs auprès des artisans et des producteurs en vins.



Le 25/11/2017

## GRETZ'HARMONY ORGANISAIT SA SAINTE-CÉCILE



Le 25/11/2017

## MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le 25 novembre, les médaillés du travail ont été reçus par Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal. Les récipiendaires se sont exprimés sur leur carrière et sur la ville. La cérémonie s'est terminée par un pot de l'amitié. Félicitations aux Récipiendaires !



Pour obtenir la médaille d'honneur du travail, il faut justifier d'un certain nombre d'années de services

- 20 ans pour obtenir la médaille d'argent,
- 30 ans pour la médaille de vermeil,
- 35 ans pour la médaille d'or,
- 40 ans pour la médaille grand or.

### PROMOTION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

#### ARGENT

M. BOUVIN Jean-Pierre  
M<sup>me</sup> PELLETIER Catherine  
M. RIQUET Thierry

#### VERMEIL

M. LALLEMANT Philippe

#### OR

M<sup>me</sup> LALLIA Marie-Hélène  
M<sup>me</sup> TAUVERON Charlotte

#### GRAND OR

M. BABAUD Bruno  
M<sup>me</sup> RUAS Zulmira

### PROMOTION DU 14 JUILLET 2017

#### ARGENT

M<sup>me</sup> GILLE Dominique  
M<sup>me</sup> LEMIRE Véronique  
M<sup>me</sup> MARTINS Grace  
M. SEROL Raphaël

#### OR

M<sup>me</sup> LIENARD Marie-Pierre  
M<sup>me</sup> VERGNAUD Corinne

#### GRAND OR

M. WARIN Christian



# Noël à Gretz

## MARCHÉ DE NOËL *et* GRETZ FÊTE NOËL

Cadeaux, maquillage, bricolage, jeux, manège, luge, trampoline, gourmandises de quoi ravir les petits et des grands durant cette journée de Noël organisée par la mairie, avec la présence des parents d'élèves de toutes nos écoles et la MCL pour son marché.



## PETIT TOUR AU MARCHÉ



## URANOSCOPE SPECIAL ENFANTS

Les étoiles et constellations de Noël ont attiré un public nombreux. Les enfants ont grandement participé à l'animation en devenant étoiles et constellations et en posant de nombreuses questions.

Une expérience qui sera reconduite l'an prochain.



## NOËL POUR LES SÉNIORS

Cette année encore, le CCAS et les bénévoles ont préparé 760 paniers gourmands pour nos anciens.



GOUTER DE NOËL  
POUR  
LES ENFANTS  
DE L'ACEL

(APPRENDRE - COMPRENDRE - ECRIRE - LIRE)



## BACHELIERS

Les bacheliers gretzois, promotion 2016 /2017, ayant répondu présents, ont été félicités par Monsieur le Maire pour l'obtention de leur diplôme et après avoir exprimé leurs souhaits sur la suite de leur parcours, scolaire ou non, chaque bachelier a reçu des mains d'un conseiller municipal un bon cadeau. Le tout se terminant autour du verre de l'amitié.



# SPECTACLES DE NOËL

POUR LES ENFANTS DU RAM ET DE LA PETITE ENFANCE



Cette année, le spectacle offert aux enfants et aux familles de la crèche et du RAM (Relais Assistantes Maternelles) était présenté par la Compagnie des Bacs à Sable. Les petits étaient ravis de chanter avec Mimi, Momo et le renne le temps de la représentation.

A la fin du spectacle, le Père Noël est venu à leur rencontre et a pris la pose pour la traditionnelle photo ! Chacun a pu ensuite partager un moment convivial d'échange et de partage autour d'un buffet.



## SPECTACLE DE NOËL POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES



Cette année, la municipalité a offert aux écoliers de la ville, un spectacle interprété par les comédiens de la compagnie Toutatrac.

La pièce « l'œuf magique » mêlant humour, suspens et magie n'a pas manqué de faire réagir le jeune public de la salle !

Une dame de cœur aussi drôle que méchante, des lutins, un ours qui parle, des champignons énormes en guise de décor : tout était réuni pour un « chouette » moment !



# NOËL DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

*Le père Noël a distribué aux enfants des écoles maternelles : un père Noël en chocolat accompagné d'une brioche et bien sûr d'un cadeau.*

## MATERNELLE GEORGES TRAVERS



# Noël à Gretz

RETROSPECTIVE

MATERNELLE VICTOR HUGO



MATERNELLE LECLERC





## LA MARINE NATIONALE RECRUTE

DES GARÇONS ET FILLES AGES DE 16 A 29 ANS

NIVEAU SCOLAIRE DE LA 3<sup>ÈME</sup> A BAC +5



Pour tous renseignements :

**Bureau de la MARINE**

Rue Claude Bernard

77017 la Rochette cedex

01.60.65.89.60 ou 06.13.81.61

cirfa.melun@marine.defense.gouv.fr



## PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, par application des dispositions de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, la gestion des pactes civils de solidarité (Pacs) est devenue une nouvelle compétence obligatoire des officiers d'état civil des communes alors qu'elle relevait jusqu'à cette date du ressort des greffiers des tribunaux d'instance.

Si les notaires qui pouvaient exercer également cette mission restent également compétents, les démarches relatives à la conclusion d'un PACS

doivent désormais être réalisées à la mairie du lieu de résidence commun des partenaires et non plus auprès du tribunal de grande instance.

Parallèlement, les demandes de modifications et/ou de dissolution d'un PACS doivent être adressées à la mairie dans laquelle a été signé le PACS.

Pour tous renseignements relatifs à ces procédures (constitution du dossier, prise du rendez-vous,...) prendre contact avec les agents du service État civil.



## RAPPEL

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes hommes sont soumis à cette obligation dès l'âge de 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie dans le mois de leur anniversaire munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. Une attestation de recensement est alors délivrée.

## DÉCÈS

### DÉCLARATION À FAIRE AUPRÈS DE LA MAIRIE DU LIEU DU DÉCÈS

La déclaration doit être faite dans les 24 heures qui suivent la constatation du décès par un médecin, hors week-ends et jours fériés.

Pour déclarer le décès, il faut présenter les documents suivants :

- une pièce prouvant l'identité de la personne déclarante qui aura aussi à préciser sa profession,
- le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie,

- toute autre pièce concernant le défunt : livret de famille, acte de naissance ou de mariage, carte d'identité ou passeport, carte de séjour pour les étrangers. La profession du défunt devra également être précisée.

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès dont des copies peuvent être fournies dans les 6 jours.

Durant ce délai, le livret de famille doit également être mis à jour. La demande peut être adressée soit à la mairie du lieu du décès soit à celle du domicile du défunt.

## EXPRESSION POLITIQUE



### UNION GRETZOISE

Le 29 avril 2018, nous retrouverons la brocante du centre-ville autour de la Mairie. Le nouveau bureau de la MCL a décidé de reprendre l'organisation de cette manifestation et de ce moment convivial et social de notre ville.

Comme d'autres associations locales, la MCL participe activement à la vie de la commune. Qu'elles en soient ici remerciées.

### CHANGEONS GRETZ

Que s'est-il passé depuis la dernière élection municipale il y a 3 ans? Une augmentation d'impôt, une médiathèque en construction au coût exorbitant, aux objectifs flous et sans concertation, une maison des jeunes terminée depuis plus d'un an et toujours pas ouverte en janvier! Notre ville s'accommode d'une gestion bien trop routinière. Malgré les promesses, les années passent et rien ne bouge!



# BIENVENUE

## ART & FLEURS

FLEURISTE & DÉCORATION



Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30. Samedi de 9h à 19h30. Dimanche de 9h à 13h.  
19, rue de la Ferme  
77220 Gretz Armainvilliers  
09 81 16 01 60



# VACANCES DE FÉVRIER

## FOOT POUR TOUS, A GRETZ-ARMAINVILLIERS

FILLES ET GARÇONS

LICENCIÉS ET NON LICENCIÉS

la municipalité de GRETZ s'est associée avec la section football du SCGT pour organiser des initiations foot gratuites :

Du lundi 26 février au vendredi 02 mars de 13 h 30 à 17 h 00

Au stade Lucien LAUMONDE (synthétique) de GRETZ

Au programme initiation, éveil, ateliers et matches encadrés par des éducateurs diplômés.

La journée se clôturera par un goûter.

- **Lundi 26 février**  
U8 ET U9 (2010 et 2009)
- **Mardi 27 février**  
U9 et U10 (2009 et 2008)
- **Mercredi 28 février**  
U10 et U11 (2008 et 2007)
- **Jeudi 01 mars**  
U11 et U12 (2007 et 2006)
- **Vendredi 02 mars**  
U12 et U13 (2006 et 2005)

### INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE JOUR

(aucun joueur non inscrit ne pourra participer)

Auprès de **METTRAUX Maxime**  
07 70 84 81 69

## SALON DE COIFFURE

HOMMES - ENFANTS



Du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h30.  
Sans rendez-vous  
Boulevard Aristide Briand  
77220 Gretz Armainvilliers

## FICHE D'INSCRIPTION ⚽ JOURNÉE FOOT POUR TOUS ⚽



NOM : ..... Prénom.....

Date de naissance : / / Club.....

Je soussigné(e), ..... (père/mère)

autorise mon enfant ....., né(e) en..... (année)

à participer à la journée Foot pour Tous du ..... (date correspondante à la catégorie).

Signature des parents :

À retourner à SCGT FOOTBALL : 69 rue de Paris 77220 GRETZ

## ACCÈS POMPIERS

Accès pompiers sécurisé du boulevard Victor Hugo à l'école maternelle.  
(Bornes rétractables)



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGES TRAVERS

Remplacement des portes et impostes à école élémentaire Georges Travers



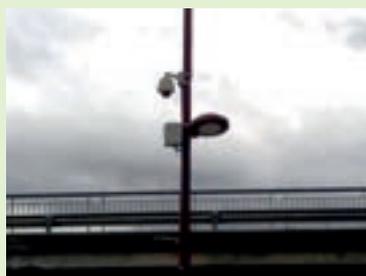
## RALENTISSEURS

Création de ralentisseurs Boulevard Romain Rolland et avenue d'Armainvilliers.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Renforcement de l'éclairage public, boulevard Aristide Briand, rue de Paris et rue Arthur Papon.



## RÉHABILITATION DES TROTTOIRS

Réhabilitation des trottoirs rue Alfred de Vigny et avenue des Ombrages.



## LE 3 JANVIER

Le 3 janvier fut une journée bien agitée avec beaucoup de vent et quelques dégâts.  
Stade Laumondé, cimetière, parc du Val des Dames.



# NOUVEAUX CARS ÉLECTRIQUES

## UN NOUVEL AUTOCAR PROPRE TRANSPORTE LES PETITS GRETZOIS.

En effet notre prestataire « Les Cars Losay Waydev » vient de faire l'acquisition de deux autocars entièrement électrique.

L'un d'eux est affecté aux services de restauration, gymnase, dojo, piscine, etc .

Il s'agit de cars climatisés, dotés des plus récents systèmes de sécurité et proposant 61 places assises avec ceinture de sécurité et 10 places debout.

Le moteur électrique est alimenté par 10 batteries d'une capacité de 258kWh, d'une autonomie de 270Km et rechargeables en 4h00.

Stationnés et rechargés sur le site Gretzois de notre prestataire, ces matériels sont immédiatement opérationnels.





# LANCEMENT COMMERCIAL

## Résidence Charlotte



*Vous êtes déjà chez vous !*

Découvrez nos disponibilités  
dès à présent, du studio

à l'appartement sur mesure !  
22 et 24, Boulevard Victor Hugo  
77220 GREZ-ARMAINVILLIERS

En face d'Intermarché et aux pieds des  
commerces. Proche RER E.

Résidence de standing,  
aux prestations de qualité.

Appartements de type Studios, 2 pièces,  
3 pièces et sur mesure pour des  
logements d'exception.

Tous offrent à leurs occupants des  
agencements fonctionnels et un confort  
moderne.

- Réglementation thermique RT 2012 (basse consommation)
- Terrasses et jardins
- Carrelages et parquets
- Baies vitrées coulissantes et volets roulants électriques
- Douches à l'italienne et faïence toute hauteur dans les SDB
- Boxes fermés avec alimentation électrique
- Ascenseur, accès à la Résidence sécurisés

PROFITEZ DES AVANTAGES LIÉS  
AU NEUF POUR VOTRE ACHAT :



### RENSEIGNEMENTS ET COMMERCIALIZATION



☎ 01 64 05 71 82

[www.lekiosqueimmobilier.fr](http://www.lekiosqueimmobilier.fr)

Le Kiosque  
Immobilier

Une Maîtrise  
d'énergie A2M

A2M

8, Avenue Du Général Leclerc – 77 680 ROISSY EN BRIE

Partenaire  
Union de Crédit Immobilier  
01.60.02.89.14

\*L'attribution du « prêt à taux zéro » est soumise à conditions. Voir avec votre conseiller de vente ou votre partenaire financier S.C.I. (Gabriel Philippe GUINDO 44 8, av Du Général De Gaulle 77220-GREZ-ARMAINVILLIERS LA-FERRIERE, agence commerciale/Paris - France.fr, 01.60.02.89.14). \*\*Le dispositif PPR2 permet de bénéficier d'une réduction d'impôt, codifiée à l'article 181 bis du Code général des impôts, pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques et en fonction de la performance énergétique du bâtiment, destiné à la location pendant 9 ans minimum, leur plafond et à des locataires sous plafond de ressources (le locataire peut être l'acquéreur ou le descendant du propriétaire, à condition qu'il ne soit pas membre du foyer fiscal du propriétaire). La réduction d'impôt est de 12% pour 6 ans de location, 18% pour 9 ans de location ou 21% pour 12 ans de location de prix d'acquisition du bien inférieur, dans la limite d'un prix d'achat de 5 500 € du mètre carré et dans la limite de 300 000 € par an limité à deux logements achetés par un investisseur. Cette réduction d'impôt est prise en compte pour le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-04 du CGI. Faire un investissement immobilier présente des risques. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Tout décalage dans la signature de l'acquisition et/ou dans le calendrier de location est susceptible d'entraîner la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Détails et conditions auprès de votre conseiller de vente. Conditions détaillées sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou sur [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) Conception, Réalisation : MARLET 3 - 8, avenue Du Général Leclerc, 77680 ROISSY EN BRIE - SARL, au capital de 8 000 € - SIRET 423 680 719 00030 - APE 73112 TVA intracomunitaire FR 42 423 680 779. Une maîtrise d'énergie A2M de 30, 80 Victor Hugo, 77220 GREZ-ARMAINVILLIERS Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelconque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

# Intermarché

SUPER

25 boulevard Victor Hugo  
GRETZ ARMAINVILLIERS

☎ **01 64 07 32 19**



**leDRIVE** Intermarché

## HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi et samedi 9h - 19h20

Vendredi 9h - 19h40

Dimanche 9h - 12h20



**TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE**